

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

CONVOCATION DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire, Mme GUESNON, Mr DOUASBIN, Mme LEMATTE, Mr BEZIERS Adjoints, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr ANNE, MME LAUNAY, Mme LEGRAVEY, Mr LECHEVALLIER, Mme LEVILLAIN, Mme DOITEAU, Mr CHAPRON, Mr BRIERE

Absent excusé : Mr ROSEL

Secrétaire : Mme DOITEAU

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 3 Mars 2021.

Intercommunalité :

Compte rendu du budget prévisionnel de GTM :

Sur un BP de 34 000 000€ dont 25 000 000 € en fonctionnement, Mr le Maire met l'accent sur la politique ressources humaines très ambitieuse de GTM avec la création de 12 emplois en CDD avec des chargés de missions, ce qui augmente la masse salariale de 4%.

Désignation d'un(e) délégué(e) PAT (projet alimentaire territorial)

Mr Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il n'est plus nécessaire de nommer un délégué de la commune. Des informations périodiques seront communiquées par GTM

CLECT / Désignation des délégués suppléants - DEL 21-0308

Le nombre de représentants pour siéger à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) est de 2 titulaires et de 2 suppléants. Lors du conseil municipal du 11 juin 2020, seuls 2 représentants avaient été désignés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Mr NAVARRET Alain et Mme GUESNON Maryse titulaires et Mme LEMATTE Annie et Mr DOUASBIN Patrick suppléants.

Enfance Jeunesse Sport :

Politique sportive :

Mr Lechevallier Sylvain, conseiller délégué au sport, présente le compte rendu de la dernière réunion de travail ; l'objectif est de définir une politique de fonctionnement autour du sport (projets financiers, évènementiels, développements au niveau local et intercommunal...). Diverses échéances ont été fixées, un rapport régulier sera transmis au Conseil Municipal.

Commission Enfance Jeunesse :

Un compte-rendu sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal du fait du report de la commission. La demande de subvention de l'Ape du collège sera réexaminée ultérieurement.

Ressources humaines :

En raison des dernières informations gouvernementales liées au contexte sanitaire, il ne semble pas possible de recruter un agent pour le Centre de loisirs pour les vacances de Printemps. N'ayant pas d'autres informations pour le moment, la décision est suspendue.

Cependant, il convient de réactualiser le montant d'heures du contrat d'un agent contractuel à temps non complet et à durée déterminée pour que les titulaires puissent récupérer les heures effectuées en plus sur les temps périscolaires ;

Objet délibération : Création d'emplois non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, Service périscolaire Avril-Juillet 2021- DEL 21-0309

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour encadrer les enfants pendant les temps méridiens et périscolaires.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10h à compter du **01 avril 2021 jusqu'au 10 juillet 2021**.

L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint territorial d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte :

Voix : Pour 14 /Contre 0/ Abstention 0

Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Finances-Impôts :

Objet : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- DEL 21-0310

DESIGNATION	BP 2021
AGAPEI (adultes situations handicap)	100.00
Amicale Anciens combattants	250.00
APAEIA (adultes enfants inadaptés)	100.00
Arbre de Noël école c.Dior (3.00 €/enfant)	850.00
Bourse aux jouets	100.00
Cantine Ecole Privée (0.80€/repas)	1 400.00
Club de l'amitié	300.00
Comité des fêtes (4500 €-année fête:10000€)	4 500.00
ESCH (fonctionnement)	6 300.00
ASS GAULE HAYLANDE	50.00
GV plaisir hayland gymnastique adultes	300.00
La Roundainche	100.00
Les chemins du Mont Saint michel	150.00
Ligue contre le cancer	50.00
Resto du cœur	100.00
Respire (handicap respiratoire)	50.00
Secours catholique	50.00
Secours Populaire	50.00
Société de chasse	50.00
REVERSEMENT CLECT (GTM)	
Ass. Donneurs de sang	77.00
Collège Louis Beuve LHP	12 117.00
Comité de jumelage LHP	2 733.00
Comité des fêtes (4000 € /3 ans)	1 333.00
Culture en Pays Hayland	12 133.00
Manche Leucémie	97.00
Union sportive canine	100.00
TOTAL	43 440.00

Le Conseil municipal ainsi informé - décide : Voix pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

-Approuver la tableau ci-dessus et autorise Mr Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

INDEMNITES FONCTIONS CONSEILLER DELEGUE AU SPORT – DEL 21-0311

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonctions suivantes :

A Monsieur Sylvain LECHEVALLIER, conseil municipal délégué au sport, une indemnité de fonction brute mensuelle au taux de 5% de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit un montant brut mensuel de 194.47€

Cette indemnité sera versée à compter de la date d'entrée en fonction.

Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités alloués aux membres du conseil municipal

Elus bénéficiaires	Montants de l'indemnité en % de l'indice brut 1027	Montant mensuel brut de l'indemnité (en euros)
Maire	45.00%	1750.23€
1 ^{er} adjoint	13.50%	525.06€
2 nd adjoint	13.50%	525.06€
3 ^{ème} adjoint	13.50%	525.06€
4 ^{ème} adjoint	13.50%	525.06€
Conseiller délégué	5.00%	194.47€

AVENANT BAIL GENDARMERIE –Révision triennale – DEL 21-0312

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle valeur locative calculée par la direction départementale des finances publiques pour le loyer des trois logements de la caserne.

Les membres du conseil acceptent le montant du loyer fixé à 7527.00 euros (sept mille cinq cent vingt-sept euros).

Aide Sociale :

Objet : Subvention exceptionnelle – aides sociales – DEL 21-0313

Le conseil municipal décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 200€ pour aider à financer un projet solidaire « les rêves de Marie » sur la commune de LA HAYE PESNEL.

Eau-Assainissement :

ADMISSIONS EN NON VALEURS – BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT – DEL 21-0314

Le trésorier de Granville présente un état de titres qu'il n'a pas pu recouvrer ; en conséquence le Conseil Municipal décide de mettre en non valeurs (art 6541) le montant suivant : **6917.95 €.**

Questions diverses :

Eau-Assainissement :

-Mme LEMATTE Annie informe que le Sivu de Plotin a voté le montant du m3, il est passé de 1.10€ à 1.00€.

Le tarif de l'eau pour la commune sera étudié lors de la prochaine commission eau assainissement.

Santé :

-L'ARS (Agence Régionale de la santé) a organisé une journée de dépistage à la salle du Pays Hayland le mardi 30 Mars : 87 personnes sont venues se faire dépister, 4 ont été testées positives. Mr Le Maire remercie les élus et agents communaux qui ont permis que cette action se déroule dans les meilleures conditions.

Il sera envisager de fibrer la Salle du pays Hayland pour permettre une connexion internet.

-Un bilan du cluster de la résidence Georges Peuvrel a été communiqué par Mme Ghazali, directrice. Trois décès sont à déplorer pour le moment. La contamination semble cependant se réduire de façon encourageante.

Calendrier :

- Conseil Municipal

7 avril 2021 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30